

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 14 septembre 2016)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'080'000 francs pour la migration technique progressive des antennes du réseau de secours Polycom entre 2016 et 2020**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Fabien Fivaz, président, Pierre-André Currit, vice-président et rapporteur, et Philippe Haeberli, Olivier Haussener, Damien Humbert-Droz, Laurent Schmid, Andreas Jurt, François Konrad, Cédric Dupraz, Martine Docourt Ducommun, Baptiste Hurni, Johanne Lebel Calame, Alexandre Houlmann, Jean-Charles Legrix (excusé) et Alexandre Willener

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission a examiné le projet de décret en date du 1^{er} novembre 2016 en présence de M. Alain Ribaux, conseiller d'État et chef du DJSC, ainsi que le commandant de la police neuchâteloise.

Neuchâtel a été parmi les premiers à adopter le système d'exploitation Polycom, utilisé par tous les cantons. Le but aujourd'hui est de procéder à la migration technique progressive des antennes du réseau de secours entre 2016 et 2020. Le système est prévu pour qu'il puisse durer au moins jusqu'en 2030, à la suite de quoi un nouveau projet de l'OFPP lui succèdera.

À la lecture du rapport du Conseil d'État, la commission relève une erreur d'appréciation de l'amortissement. Celui-ci étant calculé de 2017 à 2025, un tableau correctif établi par le service financier est annexé au présent rapport.

Certains commissaires se posent la question s'il ne serait pas opportun de reporter le projet au vu de la situation actuelle des finances cantonales. Toutefois, le renouvellement des terminaux est en cours. Le canton joue déjà avec un délai le plus raisonnable possible. En effet, la fiabilité du système donne entière satisfaction, le canton n'a pas intérêt à repousser la migration, risquant un dysfonctionnement des installations. Par ailleurs, un report engendrerait un investissement qui ne serait plus garanti sur une durée raisonnable, puisque un nouveau système sera prévu à l'horizon 2030.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Par 9 voix contre 5, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 16 novembre 2016

Au nom de la commission des finances :

Le président,

F. FIVAZ

Le rapporteur,

P.-A. CURRIT

Tableau d'amortissement Polycom

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
INVESTISSEMENT	50'000	30'000	500'000	1'000'000	500'000						2'080'000
TOTAL AMORTISSEMENTS		10'000	16'000	116'000	316'000	416'000	406'000	400'000	300'000	100'000	2'080'000
<i>TRANCHE 2016</i>		10'000	10'000	10'000	10'000	10'000					
<i>TRANCHE 2017</i>			6'000	6'000	6'000	6'000	6'000				
<i>TRANCHE 2018</i>				100'000	100'000	100'000	100'000	100'000			
<i>TRANCHE 2019</i>					200'000	200'000	200'000	200'000	200'000		
<i>TRANCHE 2020</i>						100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	